

LES AVOCATS DES P-DG ACCUSEES DE CORRUPTION DENONCENT LA CHASSE AUX SORCIERES

"On encourage la régression féconde"

Au dernier jour des plaidoiries réservées aux prévenus poursuivis pour les délits de corruption et trafic d'influence, les avocats de plusieurs cadres ont dénoncé une véritable chasse aux sorcières dont sont victimes leurs clients. "On savait que l'administration était ingrate, qu'elle était mangeuse d'hommes mais en traînant des cadres sur les bancs d'un tribunal criminel, c'est la matière grise qu'on assassine et la régression féconde qu'on encourage", a estimé Me Laced qui ne comprend pas que des cadres soient livrés à la vindicte pour des cartes de gratuité de transport ou de thalassothérapie qu'ils n'ont jamais demandées.

Nawal Imés - Alger (Le Soir) - L'avocat qui défend l'ex-P-dg de l'Enafor a parfaitement résumé ce que ses confrères pensent. Il parle d'"ineptie juridique" et d'un "arrêt de renvoi sans aucun fondement juridique". Pour la robe noire, son client ne se serait jamais retrouvé devant la justice si les rouages de l'Etat avaient bien fonctionné, si les autorités financières du pays avaient été plus vigilantes. "Je ne vois pas ce que mon client fait ici. Il a fait un acte de pure gestion en déposant une partie des avoirs de l'Enafor dans les caisses d'El-Khalifa Bank. Le PG s'est égaré en orientant son interrogatoire sur la mauvaise gestion. Comment peut-on lui reprocher cela alors que lorsqu'il a quitté son entreprise il a laissé dans les caisses 400 milliards de centimes ?" Son mandant est, à l'instar de plusieurs autres cadres, poursuivi pour corruption et trafic d'influence, des accusations réfutées en bloc par la défense. "Où sont les éléments de la corruption ? La carte de gratuité de transport dont vous parlez, il ne l'a jamais demandée. Idem pour le trafic d'influence. J'ai l'impression qu'au sujet de ces deux délits, un code spécial pour l'affaire Khalifa a été créé", dit l'avocat qui ajoute : "Mon client est

victime d'abus de confiance, malheureusement, il se retrouve accusé au moment où, sous les fenêtres du Sénat, s'échangent des malles de dollars. Mon client avait comme garantie le fait que la banque privée soit agréée par l'Etat et à ce que je sache ce n'est pas un Etat fantôme." Et d'en conclure que tous ces cadres traînés devant la justice le sont sur la base d'un dossier totalement vide. "Je suis peiné de voir des cadres s'étant dévoués des années au service de leurs entreprises se retrouver avec l'étiquette de prévenus. C'est triste de les voir terminer leur parcours sur les bancs d'un tribunal criminel." Pour étayer ses propos et prouver la moralité de son client, il dira que ce dernier, en dépit d'un CV impressionnant et d'une carrière remarquable, est toujours locataire d'un logement appartenant à l'OPGI. "Voilà comment on encourage la médiocrité", conclut-il.

"Aoun est victime de la mafia du médicament"

Pour l'avocat de Ali Aoun, les enjeux sont plus importants. "Mon client est victime de la mafia du médicament. Il les gêne et il y a des intérêts financiers colossaux derrière cela. L'usine d'insuline

gêne beaucoup." Me Brahim Abdelkader pointe un doigt accusateur vers cette mafia qu'il suspecte d'être à l'origine de l'attente qui avait visé le P-dg de Saidal sur la route de la Chiffa. Accusé de corruption et de trafic d'influence, le P-dg de Saidal est poursuivi pour avoir bénéficié d'une voiture de marque C5 qu'il avait reçue suite à la signature d'un contrat entre Khalifa et l'entreprise dont il est responsable. "Il faut remonter à l'origine de cette affaire. Lorsque Ali Aoun a appris que le véhicule était en son nom et pas au nom de l'entreprise, il n'était même pas à Alger. C'était en mars 2003 et cette nuit-là, il l'avait passée dans un véhicule sur le chantier de l'usine d'insuline de Constantine à attendre des chargements de béton. C'est à ce moment-là que le chef de parc de Pharmal, la filiale qui utilisait la C5, l'avait informé que la voiture était "son nom", raconte l'avocat. Une fois rentré à Alger, le P-dg a pris attache avec l'administrateur provisoire qui l'avait réorienté vers le liquidateur. "Ali Aoun voulait à tout prix clarifier la situation. Le liquidateur lui a alors proposé de payer le prix du véhicule plus les intérêts. Ce que Aoun a fait après avoir vendu ladite voiture." L'avocat, qui a tenu à dire que Aoun avait été piégé par Khalifa, s'est interrogé sur les éléments prouvant l'existence d'une quelconque corruption. Pour ce faire, il a déroulé le CV de son mandant, mettant l'accent sur le fait que c'était lui qui, en 1995, avait redressé Saidal au moment où il avait été nommé pour la liquider. Inutile de préciser que les deux avocats réclament non seulement la relaxe de leurs clients mais la réhabilitation, tant le délit de corruption est infamant.

N. I.

Les milliards des députés

L'avocate de l'ancien responsable du juridique et du contentieux à El-Khalifa Bank a révélé que son mandant avait eu affaire, au moment de la liquidation, à deux députés ayant bénéficié de crédit sans garantie. "Mon client a refusé d'effectuer une main levée sur un bien appartenant à un certain Bouchouareb et qui avait bénéficié d'un crédit de 12 milliards de centimes." Il s'agit, selon le responsable du juridique et du contentieux, de l'élu RND. L'avocate a fait savoir qu'un autre député a, quant à lui, profité de la somme de 26 milliards de centimes sans garantie aucune.

La liste des VIP

Au cours de sa plaidoirie, Me Brahim Abdelkader, qui défend Ali Aoun, a affirmé que dans un souci de lever toute équivoque sur la fameuse C5, son client avait pris attache avec le liquidateur qui lui avait proposé le même arrangement dont avait bénéficié d'autres VIP. Selon l'avocat, Badi avait répondu à la sollicitation de Aoun en affirmant qu'il allait lui préparer une facture qu'il devait honorer, comme il l'avait déjà fait avec d'autres VIP. "Qui sont ces VIP ? Le liquidateur est le seul à pouvoir répondre", estime l'avocat. En guise de réponse, le liquidateur s'est contenté de hocher la tête comme à chaque fois qu'il est cité.

Khalifa a réussi à acheter le brevet de la trithérapie

C'est Khalifa Rafik Abdelmoumen qui a réussi à acheter le brevet permettant à Saidal de fabriquer les médicaments de la trithérapie destinée aux personnes atteintes du virus du sida. "Ni l'Etat algérien, avec tout ce qu'il représente comme autorité, ni Saidal n'avaient réussi à le faire. C'est finalement Khalifa qui a réussi à convaincre les Sud-Africains", a affirmé l'avocat de Ali Aoun.

N. I.

LA SESSION PARLEMENTAIRE DE PRINTEMPS S'OUVRE AUJOURD'HUI

Deux dernières ordonnances et puis s'en vont

Les élus nationaux assisteront aujourd'hui à l'ouverture de la session parlementaire de printemps. Une ouverture qui sonne le glas de l'actuelle législature. Mais avant d'achever leur mandat, ils devraient adopter les deux ordonnances présidentielles qui ont été examinées et approuvées par le Conseil des ministres lors de l'intersession. La première ordonnance définit les conditions d'incompatibilités et d'obligations attachées à certains emplois et fonctions. Ainsi, les cadres titulaires de hautes fonctions "dans les institutions et administrations publiques, les établissements publics, les entreprises publiques économiques ainsi que les autorités de régulation" ne pourront exercer dans le secteur privé que dans des conditions très strictes. A la fin de leur mission et pour une période de 2 ans, il leur sera interdit d'exercer une activité de consultation, une activité professionnelle de quelque nature que ce soit ou de détener des intérêts directs auprès de ces entreprises ou organismes. Plus connu sous le terme de "pantouflage", ce genre de pratique, considérée comme étant une forme de corruption, tend à se développer depuis quelques années. L'autre ordonnance présidentielle, qui modifie la loi minière de 2001, permettra aux walis d'octroyer des autorisations d'exploitation des carrières et sablières. Cette loi devrait permettre de faciliter la procédure de concession de ces carrières. La procédure d'adoption de ces textes étant une simple formalité, les députés pourront s'engager dans la campagne électorale dans l'espoir de se faire réelle aux prochaines législatives. Un objectif qui s'annonce difficile pour nombre d'entre eux. C'est notamment le cas pour les élus du FLN, parti qui risque d'être confronté à une crise lors de l'élaboration des listes électorales.

T. H.

APRES AVOIR ETE FINALISE

Le SNAT sera débattu au cours de cinq Conseils de gouvernement

Le schéma national d'aménagement du territoire 2025 (SNAT) a été finalisé et sera débattu au cours de cinq Conseils de gouvernement selon un communiqué du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. Le SNAT aura à relever trois défis avec pour échéance la préservation du capital naturel et culturel du pays. L'objectif étant d'enrayer la dégradation des écosystèmes et arbitrer les différentes concurrences entre usage des ressources et territoires dans une situation de pénurie.

La cohésion sociale ou l'échéance démographique avec l'arrivée sur le marché d'importantes demandes d'emploi est également à l'ordre du jour. Il s'agit aussi de la mise à niveau des territoires et leur préparation à la compétitivité dans un contexte de globalisation des échéances de l'adhésion à la zone de libre-échange avec l'UE et l'entrée à l'OMC.

Selon le ministre, il a été choisi une méthode participative et de concertation à plusieurs niveaux avec au plan central la mise en place du comité interministériel de suivi du SNAT et au plan régional et local la mise en place de comités locaux.

Il est à signaler que cette étape qui s'est étalée sur trois années a permis, selon le communiqué du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, de légitimer des propositions. Enfin l'architecture du schéma national d'aménagement du territoire comporte 20 programmes d'action territoriale, 19 schémas directeurs sectoriels, des schémas régionaux, quatre schémas directeurs d'aménagement d'aires métropolitaines (SDAAM) et 48 plans d'aménagement de wilaya (PAW).

F. Z. B.

M^c BRAHIMI DEFEND L'ANCIEN DIRECTEUR DE L'ECOLE DE POLICE

"C'est une victime devenue accusée"

Plaidant la cause de l'ancien directeur de l'Ecole de police de Ain-El-Benian, Me Miloud Brahim s'est insurgé contre le fait que son mandant soit le seul prévenu poursuivi pour délit à être en détention. "Foudada Adda n'a rien à voir avec l'affaire Khalifa. Il n'est entré en scène qu'en avril 2005, lorsque le liquidateur a remis son dossier au magistrat instructeur." L'avocat est revenu dans le détail sur l'histoire de "la victime devenue accusée". A l'origine de son incarcération, l'opération de compensation des 5 milliards de dinars qui avait fait l'objet d'un nantissement au profit de l'entreprise hispano-algérienne basée à Oran. "Il s'agit d'un acte banal en matière de liquidation auquel on a donné un caractère pénal", dit-il avant de remettre en cause le travail fait par la chambre d'accusation affir-

mant qu'alors que le magistrat instructeur est arrivé à la conclusion du non-lieu, la chambre d'accusation a infirmé cette décision sans même prendre la peine de regarder au plus près les motifs de loi. C'est d'ailleurs ce qui a conduit Me Brahim à se déconstituer après avoir livré dans une lettre adressée au magistrat instructeur et au ministre de la Justice les raisons de cette décision. Dans cette lettre, il a évoqué les pouvoirs du magistrat instructeur qui sont réduits à néant. "Je ne suis là que parce que Foudad a insisté", a expliqué l'avocat qui s'étonne qu'à aucun moment l'arrêt de renvoi ne mentionne que l'accusé a remboursé rubis sur l'ongle les 5 milliards et de conclure que l'ex-directeur de l'Ecole de police de Ain-El-Benian est une victime "roulée dans la farine".

N. I.

"L'arrêt de renvoi a été expurgé des noms qui dérangent"

L'avocate de Larouche Boualem, l'ancien responsable du service juridique d'El-Khalifa Bank, a dit tout haut ce qui se dit tout bas. "L'arrêt de renvoi a été lifté, expurgé de tous les noms qui dérangent. La rue murmure des noms. Priions pour qu'elle ne se mette pas à gronder" et d'ajouter : "Il y a eu volonté d'épaisir le dossier et voilà comment des personnes n'ayant rien à voir avec le dossier se sont retrouvées mêlées."

L'avocate n'a pas épargné la Cour suprême ni la chambre d'accusation. "L'arrêt de renvoi n'est pas un modèle à enseigner aux étudiants en droit. La chambre d'accusation n'a fait que conforter le raisonnement simpliste du juge d'instruction. La Cour suprême, censée unifier la jurisprudence et veiller au strict respect des lois, a allégrement bafoué et violé la Constitution."

A l'origine du courroux de l'avocate, le non-respect du délai imparti à la défense en matière de pourvoi en cassation. Informé qu'il dispo-

saît d'un laps de temps d'un mois, expirant le 27 décembre, son mandant a eu la désagréable surprise de constater que la chambre criminelle de la Cour suprême s'est empressée de statuer en date du 20 décembre. "A mon avis, les magistrats de la Cour suprême savent compter mais ils se sont empressés d'expédier le dossier", déplore-t-elle. Son client est poursuivi pour non-dénonciation de crime et le PG a requis à son encontre trois années de réclusion criminelle. Les faits remontent à mars 2003, époque à laquelle l'administrateur avait fait une procuration à Larouche afin de déposer plainte contre des directeurs d'agence Khalifa Bank. Son avocate affirme que ladite procuration n'a été reçue que mercredi soir et que le lendemain la mise à mort d'El-Khalifa Bank avait été prononcée. "La banque n'ayant plus d'existence, mon mandant ne pouvait agir en justice.

D'ailleurs, à l'occasion d'une réunion avec le liquidateur, il lui avait remis le dossier. Ce dernier lui avait alors demandé de prendre son

congé durant lequel il a reçu une lettre dans laquelle le liquidateur l'informait de la cessation de la relation de travail", raconte l'avocate qui ajoute : "Mon client est à l'origine de la première plainte et n'avait aucun intérêt à ne pas faire la seconde. Il n'a aucun lien de parenté ou d'amitié avec les personnes objets de la plainte. Lorsqu'il a appris que les démarches n'avaient pas été faites, c'est lui qui s'est déplacé chez le juge d'instruction pour clarifier les choses et il avait été félicité. Que s'est-il passé entre-temps ?" Me Sadat s'insurge : "L'Etat a été incapable de bouger et de prendre des mesures et on s'en prend à mon client. Il se retrouve aujourd'hui sans emploi alors qu'il a de vieux parents à charge et trois filles.

Au nom des chouchoua dont mon père fait partie, je vous demande de le relaxer." La gorge de Me Sadat se noue. Elle pleure. L'assistance applaudit et Mme Brahim en profite pour lever la séance pour 5 minutes.

N. I.